

HISTOIRE FORESTIÈRE DE LA CÔTE-NORD

ONTARIO PAPER ET QUEBEC NORTH SHORE (3^e partie de 3)

Par **Cyrille Gélinas et Gérard Lacasse**,
collaborateurs de longue date de la SHFQ



Formabois et Services Québec ont requis les services de la Société d'histoire forestière du Québec pour prononcer une conférence lors d'une rencontre de la Table forêt de la Côte-Nord le 11 avril 2019 à Baie-Comeau. La revue Histoires forestières du Québec vous présente le troisième et dernier volet de la recherche réalisée afin de préparer cette conférence¹. À l'aube du XX^e siècle, la Côte-Nord s'apprêtait à entrer dans l'ère des papetières.

Robert McCormick, le Géant de la Côte-Nord

Comme mentionné dans le volet 2², l'épuisement des forêts dans le nord-est des États-Unis et l'embargo sur l'exportation de bois brut coupé sur les terres de la Couronne en Ontario et au Québec au début des années 1910 rendaient l'approvisionnement des papetières américaines difficile et coûteux. Confrontés à ces difficultés, des investisseurs se tournèrent vers le Canada pour établir de nouvelles usines de papier journal. C'est alors que la famille McCormick, propriétaire du *Chicago Tribune*, un quotidien à fort tirage, cherchait un moyen à la fois d'assurer l'approvisionnement en papier journal et de réduire ses coûts.

La famille McCormick acheta un terrain en bordure du canal Welland sur le lac Érié, à Thorold en Ontario, pour y construire une usine de papier journal. Pour l'approvisionnement en bois de l'Ontario Paper Co., les McCormick firent l'acquisition de concessions forestières dans le nord de cette province. Malgré la modernité des équipements de l'usine, elle ne parvenait pas à fournir plus de la moitié des besoins en papier journal du *Chicago Tribune*. À la même époque, les éditeurs fondèrent le *New York Daily News*, accroissant d'autant leur consommation de papier.



Robert McCormick.
Source: Chicago Tribune

En 1911, le jeune président de la *Tribune Company*, Robert R. McCormick, se tourna vers le Québec. À ce moment, il ne se doutait pas qu'on le surnommerait éventuellement le Géant de la Côte-Nord et que son nom serait relié à la fondation de la ville de Baie-Comeau.

« Le 16 octobre 1915, après un long voyage sur le bateau des Menier, *Le Savoy*, il mit le pied à terre à l'endroit que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Port-Cartier. Dans les premiers jours, il procéda à l'examen de la Rivière aux Roches, avec ses multiples chutes et rapides, puis, passablement satisfait, il décida sur-le-champ l'emplacement propice à l'installation d'un moulin. En homme logique, il commença par le commencement et baptisa les lieux : 'Si nous baptisons ce lieu Rocky River, dit-il à ses compagnons, aucun capitaine n'y viendra prendre notre bois. Appelons-le Shelter Bay.' »³

Convaincu du grand potentiel de ce territoire, McCormick acheta d'un tiers une concession à la rivière aux Roches, Shelter Bay qui devint par la suite Port-Cartier.

1 La recherche a été mise-à-jour en avril 2022.

2 Revue Histoires forestières du Québec, Automne 2021 – Hiver 2022, pp. 24-30.

3 Parisé, Robert. Géant de la Côte-Nord. Éditions Garneau 1974. 141 p.

Histoire forestière de la Côte-Nord

Il fit aménager graduellement les lieux en construisant un quai et un arboriduc⁴ pour faciliter l'arrivée des billes jusqu'aux navires qui transportaient le bois à Thorold, une usine d'écorçage, afin d'accroître la charge utile sur les navires de transport et un barrage sur la rivière pour produire l'électricité nécessaire au fonctionnement de ses installations d'écorçage. Le tout fut fonctionnel en 1920.



Arboriduc Shelter Bay. Source : BAnQ Québec, Collection Magella Bureau, (03Q,P547,S1,SS1,SSS1,D96.)

Cette même année, McCormick, revenu de son service militaire outre-mer lors de la Grande Guerre, racheta les concessions de la Franquelin Lumber and Pulpwood dans le bassin de la rivière Franquelin afin d'approvisionner en bois l'usine de l'Ontario Paper à Thorold. Il y installa une usine d'écorçage, une turbine pour produire de l'électricité ainsi qu'un quai de chargement.



Quai Shelter Bay. Source : BAnQ Québec, Collection Magella Bureau, (03Q,P547,S1,SS1,SSS1,D96), Photographe non identifié.

La vive course aux possessions sur la Côte-Nord

L'Ontario Paper obtint de nombreuses concessions sur la Côte-Nord, soit en les achetant d'autres compagnies comme la May Island Land and Lumber Company à Shelter Bay ou la Port aux Quilles Lumber Co. à Franquelin ainsi que la Manicouagan & English Bay Export Co. sur la rive est de la Manicouagan, soit en les acquérant par enchères publiques. Les acquisitions eurent principalement lieu entre 1915 et 1930, même si plusieurs autres s'ajoutèrent par la suite au gré de l'agrandissement de l'usine de Shelter Bay.

En 1923, l'Ontario Paper agrandit ses possessions sur la Côte-Nord en achetant du gouvernement les droits d'exploitation sur 2 000 km² à l'est de la rivière Manicouagan (bassins Manicouagan et Touloustook) ainsi qu'un droit hydroélectrique sur la rivière aux Outardes. « Cette dernière acquisition devait s'avérer décisive pour le progrès de la Côte-Nord »⁵. La rive ouest fut acquise par l'Anglo Canadian Pulp and Paper. En 1926, l'Ontario Paper se disait insatisfaite des résultats de l'inventaire fait par le Service forestier dans sa concession de Shelter Bay. Les données recueillies avaient permis de fixer à 19 600 cordes la possibilité annuelle de cette concession. L'Ontario Paper avait fait l'inventaire des concessions de Franquelin et Manicouagan. Pour un territoire dont la superficie était équivalente à la concession de Shelter Bay, les données d'inventaire fixaient la possibilité à 31 000 cordes.



Pulpe Shelter Bay. Source : Chargement de la pulpe à Shelter Bay, Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1924), BAnQ Sept-Îles, Fonds Société historique de Havre-Saint-Pierre inc, (09N,P19,S1,SS1,P490), Société historique de Havre Saint-Pierre.

⁴ Un arboriduc, aussi appelé glissoire hydraulique, ou dalle humide (en anglais : flume) est une conduite d'eau en bois, utilisée autrefois pour transporter, par flottaison, les grumes du lieu d'abattage à la scierie à travers les pentes des montagnes.

⁵ Ibid. p. 63

Histoire forestière de la Côte-Nord

La compagnie prétendait que les forêts étaient identiques à celles de Shelter Bay alors l'Ontario Paper demandait de corriger l'inventaire de la concession de Shelter Bay et de hausser sa possibilité à 31 000 cordes. De plus, elle disait n'avoir rien coupé dans ce territoire depuis cinq ans, car elle était occupée à récupérer les bois brûlés sur les terrains vacants de la Couronne adjacents à sa concession. Selon la compagnie, le volume sur pied avait augmenté depuis, ce qui justifiait d'emblée la hausse demandée du volume de coupe. Le chef du Service forestier répondit qu'un pareil tour de passe-passe n'était pas possible :

« I beg to say that we cannot change the figures of the possibility of your Shelter Bay limit unless we get a new report of the limit itself. As we understand you want to apply to this section the figures from Manicouagan, Franklin and elsewhere; it might incidentally happen that they are alike, but there is no reason why it should be so. Until we have a complete report on this area we regret to say that we must consider the Gravel's report [l'ingénieur forestier employé par le gouvernement] as the best one. »⁶

L'Ontario Paper poursuit son magasinage en se portant acquéreur d'une concession de 496 milles² (1 285 km²) dans le bassin inférieur de la Manicouagan et de la rivière aux Anglais. Elle prit possession d'un autre espace forestier dans le bassin de la rivière aux Outardes, qu'elle acheta en 1928 de la Brown Corp. avec l'idée de la juxter avec celle de la Manicouagan. Elle combla son panier d'épicerie avec plusieurs autres petites forêts dans la région de Manicouagan-Outardes, ce qui lui permettait d'exploiter plus prudemment sa concession ontarienne.

En 1935, un bras de fer s'engagea avec le gouvernement du Québec, l'Ontario Paper menaçait de fermer ses livres sur la Côte-Nord si le gouvernement ne diminuait pas ses exigences financières sur les droits de coupe. La compagnie disait recevoir des offres très intéressantes de toutes parts et menaçait donc de déménager sous un ciel plus clément.

Saisissant la balle au bond, le ministère des Terres et Forêts se dit prêt à réduire les droits, mais à la condition que la compagnie augmente le volume de ses coupes afin de procurer du travail aux chômeurs

de la région. Évidemment, la compagnie énuméra tous les inconvénients qu'il y avait d'exploiter des forêts sur la Côte-Nord. Elle voulut même que le gouvernement abolisse la surprime qu'elle avait accepté de payer lors de la vente aux enchères. La compagnie coupait beaucoup de bois sur les terrains environnant ses concessions, qu'il s'agisse d'aires où le feu avait couru ou dans des forêts jugées décadentes et qu'il pressait d'exploiter avant que le bois ne se détériore. La réponse du sous-ministre est intéressante :

« Il nous apparaît, en effet, qu'il serait préférable, pour ne pas établir un précédent, gros de conséquences graves à plus d'un point de vue, de conserver intégralement la surenchère ou surprime offerte par l'Ontario Paper Co. et agréée par le Gouvernement lors de l'affermage et de réduire plutôt à sa plus simple expression (dix sous du mille pieds, par exemple) le droit de coupe proprement dit, le ministre se réservant le pouvoir et le droit de hausser ce droit de coupe ou de le maintenir, suivant que la situation générale des affaires s'améliorerait ou resterait au même point.

Il est, croyons-nous, à retenir que certaines conditions imposées par la vente et par le contrat d'affermage n'opèrent que dans la mesure où le concessionnaire exécute des coupes dans les forêts qui lui ont été affermées. En effet, tant que l'Ontario Paper confine ses exploitations à d'autres forêts qu'à celles dont il s'agit présentement, la surprime ne demeure onéreuse que sur le papier. De plus, la compagnie en demandant l'annulation de la surprime ne s'engage pas à exécuter des coupes importantes à l'intérieur même des forêts qui sont présentement affectées par cette surenchère. Il nous apparaît qu'elle veuille profiter des difficultés financières actuelles pour améliorer de façon permanente [sa condition].⁷»

En 1937, la pulperie de Clarke City faisait valoir au premier ministre Duplessis, que ses activités industrielles faisaient vivre les gens de la région, car sans eux ils végéteraient. Aussi, compte tenu de son utilité publique, la compagnie revendiquait le droit de couper du bois sur les terrains vacants de la Couronne juxtant sa concession de la rivière Sainte-Marguerite.

⁶ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Québec) (désormais BAnQQ), Fonds du MTF/E-21, S 10, correspondance générale du ministère des Terres et Forêts.

⁷ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Québec) (désormais BAnQQ), Fonds du MTF/E-21, S 10, correspondance générale du ministère des Terres et Forêts.

Histoire forestière de la Côte-Nord

« This wood could not be cut advantageously by any other operator, and the area in question should be part of our limit. [...] As the supply of Pulpwood on the Limits adjoining Clarke City is seriously depleted, and as the Pulpwood we might cut on our Eastern Limits is too costly, we would request your kind consideration of our problem. »⁸

Après avoir tout coupé ou presque dans la zone de proximité, la compagnie voulait maintenant accéder aux terrains vacants de la Couronne pour y faire chantier, car ceux-ci se trouvaient près de son usine.

À la fin des années 1930, les possessions de l'Ontario Paper à Shelter Bay couvraient environ 553 milles² (1 432 km²) de forêt. La concession de Franquelin s'étendait sur 265 milles² (686 km²). L'Anglo-Canadian Pulp and Paper exploitait 2 500 milles² (6 475 km²) sur l'autre rive de la rivière Manicouagan, concession acquise de la Gulf Pulp and Paper Co. Les deux compagnies, Ontario Paper et Anglo-Canadian, en formèrent une troisième, la Quebec Logging Corp., qui prit en charge la coupe du bois et le flottage des billes sur la rivière, un arrangement qui facilitait l'exploitation et en réduisait les coûts. On n'en était plus au XIX^e siècle où des bandes de bûcherons et de draveurs s'affrontaient pour contrôler la descente du bois sur les rivières.

La Quebec North Shore s'installe à Baie-Comeau

Pour obtenir le privilège d'exploitation sur la rive est de la rivière Manicouagan, l'Ontario Paper s'engage à construire une usine de pâtes et papiers d'une capacité quotidienne de 100 tonnes à l'intérieur de sept ans. En 1926, elle commença par la construction d'un barrage sur la rivière aux Outardes afin d'alimenter son usine en énergie hydroélectrique. Mais, le krach boursier de 1929, qui a entraîné la fermeture de plusieurs papeteries, obligea la compagnie à mettre sur la glace ses projets d'expansion sur la Côte-Nord.

En 1934, malgré la volonté exprimée du gouvernement du Québec de limiter la production de pâtes et papiers en raison de l'indiscipline des papeteries à réguler le marché des pâtes et papiers⁹, l'Ontario Paper obtint l'autorisation pour aller de l'avant dans la construction de son usine nord-côtière.



Quebec North Shore_Baie-comeau. Source: BAnQ Québec, Collection Magella Bureau, (03Q,P547,S1,SS1,SSS1,D91), Photographe non identifié.

L'usine de l'Ontario Paper commença ses opérations à Baie-Comeau en 1937 sous l'appellation de Quebec North Shore, une filiale autonome de l'usine de Thorold. La compagnie obtint de nombreuses concessions sur la Côte-Nord, soit en les achetant d'autres compagnies comme la May Island Land and Lumber Company à Shelter Bay ou la Port aux Quilles Lumber Co. à Franquelin ainsi que la Manicouagan & English Bay Export Co. sur la rive est de la Manicouagan, soit en les acquérant par enchères publiques.

Par ailleurs, la Quebec North Shore fut prise plusieurs fois en flagrant délit de coupe sur les terrains non concédés de la Couronne. La compagnie jouait sur le malentendu, l'erreur de bonne foi ou sur le fait que l'obtention du permis n'était qu'une simple formalité ou encore que le Ministère ne pouvait qu'être d'accord avec cette coupe dans une forêt surannée. Et, elle alléguait même que l'exploitation qu'elle venait de faire était somme toute bénéfique si l'on songeait à la jeune forêt vigoureuse qui remplacerait les arbres matures.

En 1947, la Quebec North Shore demande de nouveau au Ministère de hausser la possibilité de sa concession de la rivière aux Rochers, dont le bois servait à alimenter l'usine de la maison-mère, l'Ontario Paper à Thorold.

8 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Québec) (désormais BAnQQ), Fonds du MTF/E-21, S 10, correspondance générale du ministère des Terres et Forêts.

9 Le prix de la pâte s'affaissa à 40 \$ la tonne en 1934. Parisé, Robert. Géant de la Côte-Nord. Éditions Garneau 1974. p. 63.

Histoire forestière de la Côte-Nord

Cette compagnie disait avoir beaucoup investi dans la région et que 250 familles vivaient de ses activités. Dans le cas où elle n'obtiendrait pas gain de cause, la compagnie menaçait de cesser ses activités à Shelter Bay et alors les habitants en souffriraient considérablement. De plus, la compagnie demanda à l'État de renoncer à son projet de loi visant à interdire l'exportation à l'extérieur de la province du bois brut coupé sur les terres publiques.

Au bureau du premier ministre, on était habitué à ces menaces proférées par plusieurs compagnies. On jugeait la situation au cas par cas en fonction de différents critères économiques et sociaux. En effet, les principes d'aménagement n'étaient pas les seuls éléments considérés, quand ils n'étaient pas tout simplement ignorés.

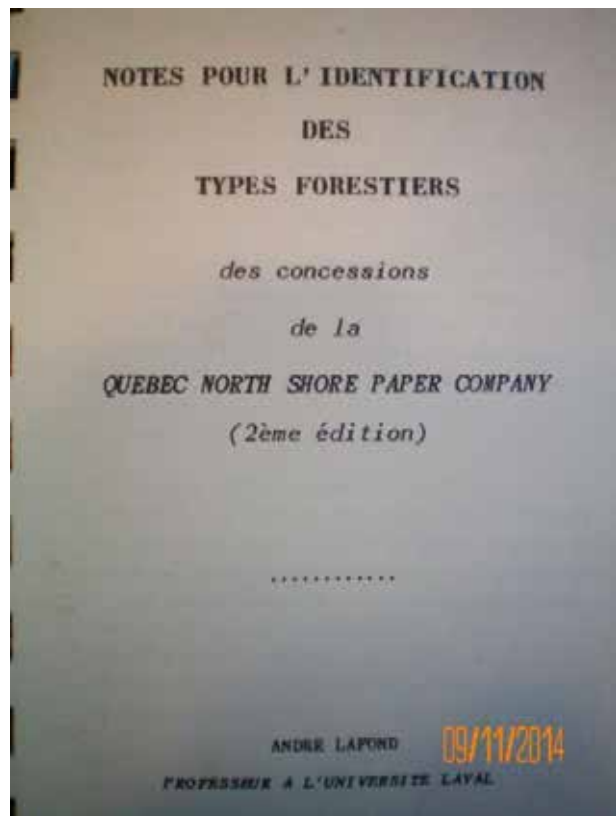
Dans les années 1950, pendant les périodes estivales, la Quebec North Shore employait André Lafond, professeur à la Faculté de génie forestier de l'Université Laval et futur doyen de cette faculté. Le professeur étudiait, entre autres, le taux de croissance des forêts en fonction du mode de coupe utilisé dans les bassins des rivières Franquelin, Manicouagan de même qu'à Shelter Bay.

Celui-ci tentait de répondre à la question suivante : De quel type de forêt héritait-on après une coupe sélective selon différents critères quant aux diamètres et au volume par espèce prélevée, ou après une coupe rase classique avec diamètre défini selon l'espèce, le tout en fonction des sols ? La conclusion première de ses travaux fut qu'on avait grandement sous-estimé le taux de croissance des arbres en forêt boréale, cette croissance devant être revue à la hausse. La recherche d'une croissance accrue du matériel ligneux a toujours été une préoccupation de ce détenteur d'un doctorat de l'Université de Madison aux États-Unis.¹⁰

Pendant longtemps, les compagnies forestières ont grandement joué sur le taux de croissance limité des arbres en forêt boréale pour obtenir plus de territoires dans la région pour chaque acre qu'elles avaient cédé au gouvernement ailleurs au Québec.

L'usine de Baie-Comeau : de transaction en transaction

L'usine de papier journal de Baie-Comeau a connu de belles années. La Quebec North Shore devenue la Compagnie de papier Québec et Ontario (QUNO) a été le fer-de-lance de l'économie de la Côte-Nord.



Recherches Lafond. Notes pour l'identification des types forestiers des concessions de la Quebec North Shore Paper Company, André Lafond, Baie-Comeau, 1960.



Usine Baie-Comeau. Source : Moulin à papier à Baie-Comeau, 1946, BAnQ Québec, Fonds Ministère de la Culture et des Communications, (03Q,E6,S7,SS1,P33462), E.L. Désilets.

¹⁰ André Lafond, pionnier de la foresterie. Histoires forestières du Québec. Automne-hiver 2009.

Histoire forestière de la Côte-Nord

Cette citation en témoigne : « Avec une demande de plus en plus grande pour la production de papier journal, la compagnie Quno ajoute une troisième, puis une quatrième machine à papier à ses installations de Baie-Comeau.

La Quno procure du travail à 2 000 personnes de la région et produit jusqu'à 1 600 tonnes de papier par jour. Cette production est destinée aux journaux du groupe Tribune et au marché international. »¹¹

Peu après, le contexte de baisse de la consommation de papier journal au cours de la décennie 1990 et au début des années 2000 entraîne plusieurs transactions dans l'ensemble de l'industrie forestière. L'usine de Baie-Comeau n'y échappe pas.

Pour ne nommer que celles qui ont touché la propriété de l'usine de papier journal de Baie-Comeau : en 1995, Donohue acquiert la Compagnie de papier Québec et Ontario (QUNO) et Tribune Company; en 2000, les compagnies Donohue et Abitibi-Consolidated se regroupent et poursuivent leurs opérations sous la bannière Abitibi-Consolidated; en 2007, Abitibi-Consolidated fusionne avec Bowater pour devenir AbitibiBowater, et en 2011 AbitibiBowater adopte la raison sociale Produits forestiers Résolu.

Sommairement, l'usine d'écorçage et la scierie de Shelter Bay (Port-Cartier) ont opéré de 1920 à 1955. Pour sa part, l'usine de papier de Baie-Comeau a poursuivi ses opérations de 1937 jusqu'à sa fermeture temporaire le 28 mars 2020. Le 26 mars 2021, Produits forestiers Résolu déclarait l'usine fermée pour une période indéterminée.



Usine-P.F. Resolu-Baie-Comeau 2021 - Source : Radio-Canada/Benoît Jobin.



Tenure des terres sur la Côte-Nord en 1970. Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Vignette : Le territoire 331 coloré en brun représente les concessions détenues par la Québec North Shore en 1970.



11 Pierre Frenette, Histoire de la Côte-Nord, Coll. « Les Régions du Québec », Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1996, p.468.